

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Publié le 27/02/23

Mis en ligne le 27/02/23

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM.Ludovic PINGAUD, François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoît LASCoux à M. Eric CORREIA, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, Mme Corinne COMMERGNAT à Mme Patricia GODARD, M. Patrick GUERIDE à Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mmes Mireille FAYARD, Olivia BOULANGER, Corinne TONDUF, Véronique VADIC, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, Michèle ELIE, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BRIGNOLI

CREATION DE POSTES – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Depuis plus de 2 ans, les structures d'accueil de la Direction Petite Enfance sont confrontées à des difficultés de recrutement, notamment lorsqu'il s'agit de pourvoir à des remplacements d'agents titulaires indisponibles ; étant rappelé que ceux-ci sont incontournables, considérant les taux d'encadrement auxquels elles sont soumises.

Afin d'être en mesure de répondre au mieux à cette problématique récurrente, et dans une démarche de continuité, de qualité, et de sécurité de ce service public, il est proposé la création d'un pool de remplacement.

Composé de deux agents, il permettrait aux services de pouvoir répondre rapidement à une situation d'absentéisme, et d'apporter une certaine stabilité dans l'organisation et l'accueil des enfants.

Il conviendrait donc d'enrichir le tableau des effectifs, en proposant la création des postes suivants :

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Effectif(s)	Date d'effet
Assistante d'accueil petite enfance	Adjoint d'animation	Temps complet	2	01/04/2023

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la création des deux postes d'adjoint d'animation au 1^{er} avril 2023,
- d'autoriser M. le Président à effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président à nommer les agents sur lesdits postes,
- de préciser que les agents percevront la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à leurs grade et statut,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président


Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Jean-Paul BRIGNOLI

